AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Longueville
Projet d'aliénation d'une portion de chemin rural

Par arrêté municipal n° 2025/00058 du 22 septembre 2025, **le Maire de Longueville a ordonné**, sur le fondement notamment des articles L.161-10, L.160-10-1 et R.161-25 à R.161-27 du Code rural et de la Pêche Maritime, et de la délibération municipale n° 2024/00027 du 19 septembre 2024, **l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet suivant :**

- **L'aliénation de la portion Ouest du chemin rural dit : « du marais Bénard »**, d'un linéaire de 61 m et d'une superficie de 2 ares et 1 centiare ;

L'ensemble sur le territoire de la commune de Longueville (77650).

L'enquête se déroulera à la Mairie de Longueville pendant une durée consécutive de 25 jours, du mercredi 15 octobre au samedi 8 novembre 2025 inclus.

Durant cette période, **le dossier** d'enquête comprenant le projet et les pièces afférentes, **sera consultable** :

- **à la mairie de Longueville, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture soit : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur ;**
- **sur le site internet de la Commune : https : //www.longueville.fr.**

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de Longueville.

Le public pourra formuler ses observations, propositions ou contre-propositions pendant le délai de l'enquête, soit du mercredi 15 octobre à 14h30 au samedi 8 novembre 2025 à 12h30 inclus :

- sur le registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, ouvert à cet effet et disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie,
- sur l'adresse électronique de la Commune : accueil@mairie-longueville.fr,
- par courrier postal à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'adresse de la Mairie : 13, rue Henri-Fouilleret - 77650 Longueville.

Seules les observations rédigées en langue française reçues pendant le délai de l'enquête et au plus tard le samedi 8 novembre 2025 à 12h30, y compris par voie électronique, et dans la limite d'une capacité de 20 MO pour les pièces jointes adressées via l'adresse électronique, seront prises en considération.

Monsieur Jean-Luc RENAUD, Professeur de droit public, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Maire de Longueville afin de conduire l'enquête.

Il recevra le public en mairie, les :

- **mercredi 15 octobre 2025, de 14h30 à 17h30 ;**
- **samedi 8 novembre 2025, de 09h30 à 12h30.**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, à la Mairie et sur le site internet de la Commune : https : //www.longueville.fr
pendant une durée d'un an.

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation ou non du projet susmentionné, éventuellement modifié afin de tenir compte des conclusions de l'enquête.

Monsieur le Maire de Longueville est la personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues.
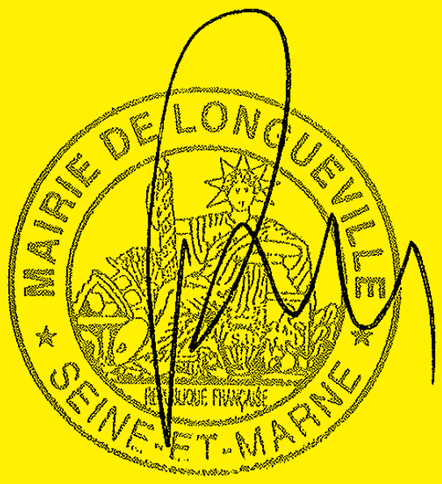
Le Maire,
Philippe FORTIN.